



SCIENCES PO

Master Affaires publiques

Conférence de M. Jean-Baptiste CARPENTIER

Introduction au droit pénal

Issu de l'Ecole nationale de la magistrature, Jean-Baptiste Carpentier a assuré différents postes lui ayant permis d'approfondir les questions de droit pénal. Il est aujourd'hui inspecteur des finances et directeur juridique de l'agence des participations de l'Etat au ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

Crime contre l'humanité, terrorisme, crimes et délits sexuels, non-assistance à personne en danger, responsabilité pénale des personnes morales, vol, recel, escroquerie, respect de la vie privée... Plus que toute autre branche du droit, la matière pénale est une matière incarnée, humaine... et donc médiatique. Passionnante par les concepts juridiques qu'elle mobilise, indissociable des mouvements d'opinion et des évolutions de la société, elle est en perpétuelle recherche d'équilibre : que faut-il punir ? qui faut-il punir (qui est coupable ? qui est complice ?) ; de quelle peine punir ? quelle place reconnaître à la victime ? quels droits accorder à l'accusé ?

Le cours de droit pénal, dont le contenu pourra évoluer selon l'intérêt manifesté par les étudiants, a un double objectif.

Proposé dans le cadre du mastère Affaires publiques, il vise d'abord à apporter à tous, juristes ou non juristes, les bases juridiques essentielles permettant de se préparer à l'option « droit pénal » proposée à l'écrit de certains concours administratifs (ENA, ENM...). Cette stratégie, pour peu que les « trucs et astuces » de la dissertation en droit pénal soient assimilés, se révèle souvent payante tant le programme de ces concours est abordable et circonscrit.

Le format du cours réservera également une large place au débat et à l'expression orale, avec une réflexion sur les perpétuelles évolutions de la matière pénale et une analyse, sur des sujets choisis par les élèves, de l'évolution de la jurisprudence ou des grands sujets d'actualité (évolution de la notion d'empoisonnement suite à l'affaire du « sang contaminé », reconnaissance des droits des victimes, apparition d'un droit pénal financier, évolution de la responsabilité pénale des entreprises ou des collectivités publiques, dispositif de lutte contre le terrorisme...).

Utile dans la perspective des concours, vivant et animé, voilà comment nous concevons cet enseignement de droit pénal.